

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2021

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 08/12/2021

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 21/12/2021

Délibération n° D-2021-466

**Aérodrome de Niort-Marais poitevin - Protocole d'accord pour
la fourniture de données et renseignements aéronautiques -
Avenant n°1**

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Anne-Lydie LARRIBAU.

Secrétaire de séance : Valérie BELY-VOLLAND

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Florence VILLES, ayant donné pouvoir à Monsieur Bastien MARCHIVE, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX

Excusés :

Madame Noélie FERREIRA.

Direction de la Réglementation et de l'Attractivité Urbaine

Aérodrome de Niort-Marais poitevin - Protocole d'accord pour la fourniture de données et renseignements aéronautiques - Avenant n°1

Monsieur Bastien MARCHIVE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

En application de l'arrêté pris par le Ministère des Transports en date du 3 juin 2008 et conformément aux délibérations en date du 08 juin 2009 et 20 juin 2016, un protocole entre le prestataire de service d'information aéronautique (service de la navigation aérienne sud-ouest représentant la Direction des Services de la Navigation Aérienne) et le fournisseur des données aéronautiques (la Ville de Niort) a été approuvé dans sa dernière version le 1er août 2016.

Il est nécessaire aujourd'hui d'intégrer les évolutions de l'annexe 15 de l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile (OACI) et de l'Implementation Rules – Règlement de base (IR) dans ses dispositions 2017/373 et 2020/469 relatives au nouveau format des SNOWTAM dit GRF (Global Reporting Format) au sein du protocole précité.

Global Reporting Format est une mesure de l'état de la piste (*mouillée, contaminée, enneigée, ...*) réalisée par les agents de l'aérodrome et reportée aux pilotes par la voix de l'information aéronautique. Elle permet aux pilotes de calculer le coefficient d'adhérence de leur aéronef et la qualité de leur freinage.

Ces éléments concernent :

- l'ajout de la responsabilité des exploitants d'aérodromes dans la diffusion des données GRF ;
- les modalités de transmission des données relatives à l'état des surfaces de l'aire de mouvement.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les évolutions liées à la nouvelle réglementation en vigueur ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°1 au protocole d'accord pour la fourniture de données et renseignements aéronautiques.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Le Maire de Niort

Signé

Jérôme BALOGÉ

SNA/SO	Avenant N°1 Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	Protocole V1.1 15/12/2021
Ville de Niort		Page 1/4
Niort Marais poitevin		



Ville de Niort



Avenant N°1 au Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques V1.1

DSNA et La Ville de Niort

Le présent accord est signé entre :

L'Etat français,

Direction des services de la navigation aérienne / Service de la navigation aérienne Sud-Ouest, représenté par M. XXX, le chef du service de la navigation aérienne XXX.

Direction des services de la navigation aérienne / Service de l'information aéronautique, représenté par M. XXX, le chef du service de l'information aéronautique.

et

La Ville de Niort représentée par Monsieur le Maire de la Ville de Niort

ci-après désignée « l'Exploitant d'aérodrome ».

Ensemble ils sont désignés « les parties ».

SNA/SO	Avenant N°1 Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	<i>Protocole V1.1 15/12/2021</i>
Ville de Niort		
Niort Marais poitevin		Page 2/4

PREAMBULE :

Les parties ont conclu un protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques en date du 01/08/2016.

Les parties désirent amender les éléments du protocole qui font suite aux évolutions de l'annexe 15 OACI et de l'IR 2017/373 (amendé par IR 2020/469) en ce qui concerne le nouveau format des SNOWTAM dit GRF (Global Reporting Format).

Ces éléments concernent :

- L'ajout de la responsabilité des exploitants dans la diffusion des données GRF
- Les modalités de transmission des données relatives à l'état des surfaces de l'aire de mouvement

IL EST AINSI CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 :

Les parties conviennent d'ajouter au protocole, au § 3.1.1 Rôle de l'exploitant d'aérodrome, le texte suivant :

Dans le cadre de la mise en œuvre du Global Reporting Format, l'exploitant :

- Évalue l'état de la surface de la piste et établit un RCR (Runway Condition Report)
- Transmet dans tous les cas le RCR au service ATS (TWR ou AFIS) selon les modalités fixées dans un autre protocole en s'appuyant sur les préconisations du guide des relations DSNA-Exploitant aéroportuaire.
- Fait une demande de SNOWTAM auprès du service AIS compétent si nécessaire selon les modalités fixées dans l'annexe 5 de ce protocole.

L'exploitant d'aérodrome est responsable de l'établissement du RCR, de son actualisation à chaque changement significatif et de la transmission de celui-ci aux correspondants désignés de la DSNA (ATS et AIS).

Il s'assure que les SNOWTAM demandés sont bien diffusés et conformes à sa demande.

Conformément à la réglementation, le SNOWTAM a une validité de 8h maximale même si les conditions sont inchangées.

Article 2 :

Les parties conviennent d'insérer en annexe 5 le tableau suivant :

SNA/SO	Avenant N°1 Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	<i>Protocole V1.1 15/12/2021</i>
Ville de Niort		
Niort Marais poitevin		Page 3/4

Annexe 5 – Correspondants désignés (Version du 15/12/2021)

GRF			
Objet		Lien formulaire	Adresse E-mail
SNOWTAM normal fonctionnement		Lien portail CDM@DSNA*	Adressage automatique au prestataire AIS (BNIA, BRIA, BNI) après paramétrage du formulaire
SNOWTAM secours fonctionnement		Formulaire situé dans l'espace Pro FDA du site SIA *	<u>Métropole</u> Adresse mail des BNIA/BRIAs de rattachement : Bordeaux : bnia.bordeaux@aviation-civile.gouv.fr Le Bourget : sna-rp-bria@aviation-civile.gouv.fr Ajaccio : ajaccio.bria@aviation-civile.gouv.fr Nota: en dehors des horaires d'ouverture des BRIA du Bourget et d' Ajaccio utiliser l'adresse mail du BNIA de Bordeaux <u>OM :</u> Adresse mail du prestataire AIS : à compléter
Référent SNOWTAM GRF exploitant			

- *Nécessite la création d'un compte

Les suppléants sont systématiquement mis dans l'adressage de toutes les correspondances

SNA/xx	Protocole d'accord pour la fourniture de données aéronautiques	Protocole type /v2 v0.9
yyyyy		05/10/2015
zzzz		Page 4/4

Article 3 :

Le présent avenant entrera en vigueur à compter du .

Article 5 :

Les autres dispositions du protocole d'accord qui n'ont pas été modifiées par le présent avenant demeurent inchangées.

	TITRE	NOM ET SIGNATURE	DATE
Pour la DSNA	Le chef du SNA[xx]		
	Le chef du SIA		
Pour l'exploitant de l'aérodrome	Monsieur le Maire de la Ville de Niort		